

Conditions Générales du Programme de fidélité INTERSPORT

Article 1 – PRÉAMBULE

INTERSPORT FRANCE, société anonyme coopérative de commerçants détaillants à capital variable dont le siège social est sis 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry, sous le numéro B 964 201 123, a créé un Programme de fidélité au profit de ses clients, ayant choisi d'adhérer à ce Programme (ci-après « les Adhérents »).
INTERSPORT FRANCE a confié la gestion informatique du Programme à la société COMARCH SAS, située au 17 rue Paul Langevin, ZI du Hellu - 59260 Lezennes (ci-après "la Société Gestionnaire").

Article 2 - OBJET

Les présentes ont pour objet de déterminer les Conditions Générales du Programme de fidélité, ci-après les « Conditions Générales », proposé par INTERSPORT FRANCE (ci-après « INTERSPORT ») et nommé « TEAM INTERSPORT » (qui signifie « Equipe INTERSPORT » en français) (ci-après le « Programme ») à ses Adhérents porteurs d'un numéro de carte de fidélité (ci-après « n° de fidélité »), physique ou dématérialisée, ouvrant droit à des avantages proposés par INTERSPORT.

Toute personne demandant l'adhésion au Programme est réputée avoir pris connaissance et accepté dans son intégralité, sans conditions ni réserve les présentes Conditions Générales.

Les présentes Conditions Générales sont valables dans tous les tous les magasins INTERSPORT de France métropolitaine, y compris les magasins INTERSPORT OUTLET, et de Belgique participant au Programme.

Elles sont disponibles gratuitement sur simple demande dans tous les magasins INTERSPORT de France métropolitaine et de Belgique participant au Programme et sur le site internet d'INTERSPORT à l'adresse suivante <http://www.intersport.fr> (ci-après « le Site »), à l'exception de certains magasins INTERSPORT dont la liste est disponible en annexe des présentes Conditions Générales.

Article 3 – ADHÉSION AU PROGRAMME ET DÉLIVRANCE DU N° DE FIDELITE INTERSPORT

3.1 Conditions d'adhésion au Programme tenant à la personne de l'Adhérent :

L'adhésion au Programme est ouverte à toute personne physique majeure âgée de 18 ans et plus, disposant de la capacité juridique, dans un but non professionnel. Les personnes morales ne peuvent pas adhérer au Programme. Sont également exclus du Programme les membres du personnel de la Société Gestionnaire et des membres de leur famille vivant sous le même toit.

3.2 Demande d'adhésion au Programme :

Aux fins de permettre au plus grand nombre des clients des magasins INTERSPORT de bénéficier des nombreux avantages attachés au Programme, plusieurs modes d'adhésions leurs sont proposés :

- en faire la demande dans l'un de nos magasins INTERSPORT participant au Programme,

Ou

- s'inscrire directement sur le Site, via le formulaire accessible ici : <https://www.intersport.fr/fidelity/>

Ou

- s'inscrire directement sur le site <https://www.intersport-rent.fr/>

3.3 Délivrance du n° de fidélité :

En contrepartie de sa demande d'adhésion au Programme et après validation des données, le demandeur remplissant les conditions d'adhésion au Programme, mentionnées aux articles 3.1 et 3.2, se verra remettre gratuitement :

- dans le cas d'une carte physique : sa carte indiquant son n° de fidélité le jour même en magasin,

- dans le cas d'une carte dématérialisée ou d'une adhésion sur le Site : son n° de fidélité sera transmis par email. Le renseignement d'une adresse email valide accompagné du consentement du demandeur à recevoir des emails de la part d'INTERSPORT sont essentiels, à défaut le demandeur ne pourra pas adhérer au Programme. Les demandeurs se voyant attribuer un n° de fidélité par ce biais n'auront pas de carte INTERSPORT « physique ».

L'adhésion au Programme est effective dès la délivrance du n° de fidélité.

Le n° de fidélité est strictement personnel. Le titulaire du n° de fidélité ne peut ni prêter, ni céder son n° de fidélité à une tierce personne. Le titulaire d'un n° de fidélité peut seul bénéficier des avantages acquis et offerts aux Adhérents du Programme. INTERSPORT se réserve le droit de procéder à des contrôles, chaque Adhérent contrôlé devant apporter la preuve de son identité. Tout n° de fidélité utilisé par une autre personne que son titulaire pourra être désactivé par INTERSPORT dès connaissance des faits.

La durée de validité du n° de fidélité est liée à celle du Programme. Cependant, en cas de non utilisation du n° de fidélité pendant 24 mois consécutifs (soit aucun acte d'achat passé avec le n° de fidélité), le titulaire du n° de fidélité non utilisé sera automatiquement radié du Programme et perdra l'ensemble des avantages acquis et offerts liés au Programme, son n° de fidélité n'étant alors plus valable. La radiation de l'Adhérent du Programme pour non utilisation du n° de fidélité n'exclut pas toute nouvelle adhésion ultérieure au Programme.

En cas de constat d'utilisation de son n° de fidélité par une tierce personne, l'Adhérent devra contacter, dans les meilleurs délais, le Service Client INTERSPORT ou son magasin INTERSPORT participant au Programme pour le déclarer. Le n° de fidélité sera désactivé et un nouveau n° de fidélité lui sera alors attribué dans les plus brefs délais suivant la déclaration, et l'ensemble des avantages acquis et offerts sur l'ancien n° de fidélité lui seront transférés sur son nouveau n° de fidélité. Entre le moment où le n° de fidélité est utilisé de manière frauduleuse par une tierce personne et le moment où la déclaration est faite par l'Adhérent, INTERSPORT et la Société Gestionnaire sont respectivement dégageés de toute responsabilité, quant aux préjudices éventuels subis par l'Adhérent. Les n° de fidélité sont exclusivement valables dans les magasins INTERSPORT participant au Programme.

INTERSPORT est propriétaire des n° de fidélité et se réserve le droit de suspendre leur utilisation à tout moment.

Les avantages fidélités ne sont pas un moyen de paiement.

Article 4 - FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

4.1 GENERALITES

Dès son adhésion au Programme, l'Adhérent, porteur d'un n° de fidélité, bénéficie d'un compte personnel attaché au n° de fidélité sur lequel sont attribués les avantages acquis et offerts à l'Adhérent (ci-après « l'/les Avantage(s) »). Les comptes personnels des Adhérents du Programme sont gérés par la Société Gestionnaire et par INTERSPORT.

L'Adhérent peut accéder à l'ensemble des informations et Avantages en cours rattachés à son n° de fidélité via le Site ou directement auprès de l'un de nos magasins INTERSPORT participant au Programme. INTERSPORT France se réserve le droit d'exclure les magasins INTERSPORT OUTLET de certains avantages fidélité.

En cas de non indication du n° de fidélité lors du passage en caisse pour paiement des achats en magasin, ou de non association du n° de fidélité au compte client sur le Site, les achats effectués ne seront pas comptabilisés sur le compte personnel de l'Adhérent et ne donneront lieu à aucun Avantage.

4.2 STATUT

INTERSPORT attribue à chaque Adhérent un statut, en fonction du nombre de « points achats » acquis dans les 12 derniers mois (ci-après le « Statut »).

Un « point achat » est attribué pour tout achat de produits, de location ou prestations de services dans l'un de nos magasins INTERSPORT participant au Programme, sur le Site ou sur www.intersport-rent.fr, d'un montant minimum de 1€ sur la journée, hors achat de carte cadeau. L'Adhérent ne peut bénéficier que d'un « point achat » par jour. Chaque « point achat » expire 12 mois après sa date d'attribution.

Le programme comporte trois Statuts, nommés :

- TEAM BRONZE : dès l'adhésion au Programme jusqu'à 5 « points achats » acquis,

- TEAM ARGENT : dès 6 « points achats » acquis,

- TEAM OR : dès 12 « points achats » acquis.

Le Statut de l'Adhèrent évolue selon les « points achats » acquis et expirés : il est réévalué au plus tard dans le mois suivant l'acquisition ou la perte de « points achats » entraînant sa modification.

INTERSPORT se réserve le droit de modifier le nombre de « points achats » nécessaires pour changer de Statut.

INTERSPORT se réserve le droit d'attribuer des avantages différenciés selon le Statut de l'Adhèrent.

4.3 CAGNOTTE FIDELITE

Le n° de fidélité permet à l'Adhèrent, sous réserve de son association lors de l'achat, de cumuler des euros sur la cagnotte fidélité (ci-après la « Cagnotte ») de son compte personnel afin de bénéficier des avantages dans le cadre du Programme. Le cumul d'euros sur la Cagnotte est déclenché dès l'adhésion au Programme.

La Cagnotte est créditée selon les méthodes d'attribution suivantes :

- 5€ sont crédités sur la Cagnotte à chaque achat d'un montant minimum de 30€ (montant après déduction de l'ensemble des remises), hors achat de carte cadeau, prestations de services et location, dans la limite d'un seul cagnottage par jour, dans tous les magasins INTERSPORT participant au Programme et sur le Site. L'Adhèrent peut cagnotter 5€ au maximum 6 fois dans une période de 6 mois :

- entre les mois d'Avril et de Septembre,

- entre les mois d'Octobre et de Mars,

INTERSPORT se réserve le droit de modifier les conditions précitées, après information de l'Adhèrent par tous moyens.

- 5€ sont crédités sur la Cagnotte le jour de l'adhésion en guise d'offre de bienvenue. Ce montant n'est pas comptabilisé dans les 6 cagnottages autorisés par période de 6 mois.

- La Cagnotte peut être créditée ponctuellement par INTERSPORT lors d'opérations promotionnelles et/ou commerciales exceptionnelles. Les euros ainsi attribués seront crédités sur le compte de l'Adhèrent soit directement lors d'un achat, soit directement par la Société Gestionnaire (sans acte d'achat) selon l'opération concernée. Le montant de Cagnotte attribué est fonction de l'opération commerciale concernée.

La Cagnotte est immédiatement créditée lors de l'acte d'achat de l'Adhèrent, sauf pour les crédits gérés directement par la Société Gestionnaire, sans acte d'achat préalable, lors d'opérations promotionnelles et/ou commerciales ponctuelles.

En cas de non indication du n° de fidélité lors du passage en caisse pour paiement des achats en magasin INTERSPORT participant au Programme, ou de non association du n° de fidélité au compte client sur le Site, le cagnottage correspondant aux achats effectués ne sera pas comptabilisés sur le compte personnel de l'Adhèrent.

Lors d'un achat en magasin INTERSPORT participant au Programme, le montant crédité sur la Cagnotte de l'Adhèrent le jour de son achat et le montant total de sa Cagnotte en cours apparaissent sur chaque ticket fidélité remis à l'Adhèrent en même temps que son ticket de caisse.

En cas de contestation, le dernier ticket fidélité fera foi pour déterminer le montant de Cagnotte acquis. Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé à INTERSPORT FRANCE, Service Clients, 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex dans un délai d'un (1) mois à compter de la date d'émission du dernier ticket fidélité. Passé ce délai, aucune contestation ne sera prise en compte.

La Cagnotte passe du statut « en cours » au statut « utilisable » deux fois par an :

- Cagnottage entre les mois d'Avril et de Septembre → Bascule de la cagnotte « en cours » vers « utilisable » pour une période d'utilisation courant octobre,

- Cagnottage entre les mois d'Octobre et de Mars → Bascule de la cagnotte « en cours » vers « utilisable » pour une période d'utilisation courant avril

Durant la période de cagnottage, la date de début d'utilisation de la Cagnotte tout comme durant la période d'utilisation de la Cagnotte, la date de fin d'utilisation de la Cagnotte, sont indiquée à l'Adhèrent via l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour suivre ses Avantages : ticket fidélité, espace fidélité sur le Site, en magasin INTERSPORT participant au Programme et sur le système « Wallet » (système de dématérialisation notamment de carte de fidélité multi enseignes sur smartphone).

La période d'utilisation de la Cagnotte ne peut être prolongée. La Cagnotte ne peut être ni remplacée, ni remboursée.

La cagnotte est utilisable uniquement dans les magasins INTERSPORT participant au programme et sur le Site.

L'Adhèrent ne peut pas utiliser sa Cagnotte pour acheter des produits en promotions, des produits signalés « prix INTERSPORT », une carte cadeau

INTERSPORT, ni effectuer une location sur www.intersport-rent.fr ou pour toute location ou service en magasin INTERSPORT.

La Cagnotte n'est pas cumulable avec d'autres offres et ne peut pas être utilisée de façon fractionnée durant la période d'utilisation.

INTERSPORT se réserve le droit de modifier les conditions précitées, après information de l'Adhèrent par tous moyens.

Sont interdites, et en tout cas inopposables à INTERSPORT et à la Société Gestionnaire, toutes opérations de transfert de Cagnotte entre comptes, que ce soit à titre onéreux ou gratuit. Les Cagnottes n'ont pas de valeur marchande et/ou patrimoniale et sont intransmissibles. Toute vente ou échange de Cagnotte est en conséquence interdite. Toute Cagnotte échangée, transférée, cédée ou vendue en violation de la présente clause, sera annulée par la Société Gestionnaire sans préjudice de toute autre sanction prévue aux présentes Conditions Générales mentionnée à l'article 7. La Cagnotte ne peut en aucun cas faire l'objet de remboursement ni être convertie en espèces. Aucune monnaie ne peut être rendue.

4.4 BONS DE REMISE FIDELITE

Les conditions d'utilisation des bons de remise fidélité seront spécifiées sur le bon lui-même. Cependant il est d'ores et déjà précisé que :

- seul l'Adhèrent titulaire du n° de fidélité ayant donné lieu à l'émission du bon de remise fidélité peut utiliser le bon qui lui a été remis. INTERSPORT se réserve le droit de vérifier l'identité de l'Adhèrent.

- les bons de remise fidélité offerts à l'Adhèrent sont exclusivement et uniquement valables :

- en magasin : sur indication en caisse du n° de fidélité lors de l'utilisation du bon après avoir justifié de son identité,

- sur le Site : la remise sera proposée à l'Adhèrent à l'étape du paiement, sous réserve du rattachement du n° de fidélité au compte client,

- sur un prochain achat effectué dans l'un des magasins INTERSPORT participant au Programme de fidélité ou sur le Site,

- pendant la période indiquée sur le bon lui-même,

- pour tout achat d'un article suivant les conditions qui seront indiquées sur le bon,

- les bons de réduction fidélité offerts à l'Adhèrent ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement et/ou d'un échange de quelque nature que ce soit, ni donner lieu à une quelconque contrepartie financière, ni être convertis en espèces ou être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit,

- les bons de réduction fidélité offerts à l'Adhèrent ne peuvent être remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction.

4.5 ECHANGES ET REMBOURSEMENTS

Tout achat effectué dans un magasin INTERSPORT participant au Programme ou sur le Site par un Adhèrent peut être échangé ou remboursé dans un délai de 100 jours suivant la date de l'achat, sur présentation du n° de fidélité de l'Adhèrent, de l'original du ticket de caisse ou de la facture d'achat, dans un état compatible avec sa remise en vente. Plus d'informations dans nos **Conditions générales de vente** sur <https://www.intersport.fr/cgv/>.

(I) Pour le cas où l'Adhèrent souhaiterait échanger un article acheté contre un autre, il sera procédé en même temps que l'échange d'articles à une réactualisation du compte de l'Adhèrent en tenant compte, le cas échéant, de la différence de prix entre les articles échangés.

(II) Pour le cas où l'Adhèrent souhaiterait se faire rembourser un article acheté, il sera procédé, au moment du remboursement, à une réactualisation du compte de l'Adhèrent, en supprimant les avantages acquis via l'achat de l'article retourné.

4.6 REMISE SUR LA LOCATION DE SKIS

Dans le cadre du Programme, l'Adhèrent bénéficie d'un bon de remise fidélité valable sur la location de matériel de skis dans l'un des magasins INTERSPORT participant au Programme et le proposant ou sur www.intersport-rent.fr (conformément aux Conditions générales de location sur <https://www.intersport-rent.fr/fr/informations/conditions-generales-location>).

Le pourcentage de la remise octroyée à l'Adhèrent est fonction du Statut auquel il appartient.

Les conditions d'utilisation des bons de remise fidélité sur la location de skis seront spécifiées sur le bon lui-même. Cependant il est d'ores et déjà précisé que :

- seul l'Adhérent titulaire du n° de fidélité ayant donné lieu à l'émission du bon de remise fidélité peut utiliser le bon qui lui a été remis. INTERSPORT se réserve le droit de vérifier l'identité de l'Adhérent.
- les bons de remise fidélité offerts à l'Adhérent sont exclusivement et uniquement valables :
 - en magasin INTERSPORT participant au Programme : sur indication en caisse du n° de fidélité lors de l'utilisation du bon après avoir justifié de son identité,
 - sur le Site www.intersport-rent.fr : l'Adhérent devra saisir le code correspondant à son bon à l'étape du paiement, sous réserve du rattachement du n° de fidélité au compte client,
- les bons de réduction fidélité offerts à l'Adhérent ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement et/ou d'un échange de quelque nature que ce soit, ni donner lieu à une quelconque contrepartie financière, ni être convertis en espèces ou être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit,
- les bons de réduction fidélité offerts à l'Adhérent ne peuvent être remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction.

4.7 CLUB PARTENAIRES

INTERSPORT a confié la mise en œuvre et la gestion de son « Club Partenaires » à la société QWERTYS, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros dont le siège social est sis 7, rue de l'Alboni – 75016 PARIS.

L'adhésion au Programme donne immédiatement accès à l'Adhérent au Club Partenaires, accessible via l'adresse <https://intersport-clubpartenaires.fr/>.

Le Club Partenaires est un catalogue de remises et de tarifs préférentiels, négociés auprès d'enseignes commerciales appartenant à des secteurs d'activités variés en lien notamment avec les thématiques du sport, de l'aventure, des activités physiques et familiales, du bien-être et de la santé.

Les remises et tarifs préférentiels octroyés à l'Adhérent sont susceptibles de varier en fonction du Statut auquel il appartient.

QWERTYS agit au nom et pour le compte d'INTERSPORT. INTERSPORT et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenus isolément ou conjointement responsables de tout dommage ou préjudice, de quelque nature qu'il soit, résultant directement ou indirectement, de la mise en œuvre et de la gestion du Club Partenaires par QWERTYS.

Pour toute question ou réclamation, l'Adhérent devra contacter le Service Client de QWERTYS, à l'adresse <https://sav-contact.hub-qwertys.com/intersport>.

4.8 AUTRES AVANTAGES DU PROGRAMME

L'Adhérent pourra bénéficier d'autres Avantages tout au long de l'année dans le cadre du Programme (exclusivités, jeux concours, remise additionnelles, ...). Les conditions d'utilisation seront spécifiées à l'Adhérent au moment de leur activation.

Article 5 – RESPONSABILITES

INTERSPORT et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables de tout dommage ou préjudice, de quelque nature qu'il soit, résultant directement ou indirectement des éventuelles anomalies des fonctions du n° de fidélité, de tout dommage ou préjudice qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance des Avantages dont bénéficie l'Adhérent dans le cadre du Programme et du fait de leur utilisation.

INTERSPORT et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables en cas de retard, de perte ou de mauvaise distribution du courrier ni de son envoi à une adresse erronée, de problèmes de connexion téléphonique et/ou Internet, retardant ou empêchant l'exécution des obligations dont elle a la charge dans le cadre du Programme.

Bien que INTERSPORT et la Société Gestionnaire aient veillé à ce que toutes les informations communiquées par l'Adhérent ou à l'Adhérent soient correctes, INTERSPORT et la Société Gestionnaire ne peuvent être tenues isolément ou conjointement responsables ni des erreurs relatives au contenu de l'information ni de leurs conséquences éventuelles.

INTERSPORT et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables en cas d'utilisation frauduleuse d'un n° de fidélité.

Article 6 - MODIFICATION ET ARRET DU PROGRAMME

INTERSPORT se réserve le droit de changer les conditions d'adhésion au Programme, les modalités, barèmes et/ou avantages du Programme et de mettre fin au Programme, à tout moment, sous réserve d'en informer préalablement les Adhérents par tous moyens en respectant un préavis d'un mois.

En cas de refus de ces modifications, l'Adhérent est libre de résilier son adhésion dans les conditions prévues à l'article 8 ci-après.

En cas d'arrêt du Programme, les comptes personnels des Adhérents seront clôturés, les n° de fidélité ne seront plus utilisables et les Avantages associés pourront être utilisés pendant un délai de deux (2) mois à compter de la date de cessation du Programme de fidélité. A défaut, ils seront définitivement perdus.

INTERSPORT et la Société Gestionnaire ne sauraient être tenues isolément ou conjointement responsables des pertes, coûts et/ou de tout autre dommage ou préjudice occasionnés directement ou indirectement par des modifications ou l'arrêt du Programme.

Aucune modification ou suppression du Programme n'ouvrira droit à une quelconque indemnisation pour l'Adhérent.

ARTICLE 7 - EXCLUSION DES ADHERENTS

Tout manquement aux présentes Conditions Générales, tout usage abusif ou utilisation frauduleuse d'un n° de fidélité ou des Avantages qu'elle offre, tout comportement préjudiciable aux intérêts d'INTERSPORT et/ou de la Société Gestionnaire, toute falsification des informations transmises par un Adhérent au Programme ou par tout tiers agissant pour le compte d'un Adhérent au Programme, entraînera de plein droit la radiation dudit Adhérent, la clôture du compte personnel et l'annulation des Avantages, sans aucune compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Conformément aux termes de l'article 3.3 paragraphe 4, la non-utilisation du n° de fidélité pendant une période de 24 mois consécutifs (soit aucun acte d'achat passé avec le n° de fidélité), entraîne de plein droit la radiation du Programme de l'Adhérent titulaire du n° de fidélité non utilisé. Cette radiation du Programme n'exclut pas une adhésion ultérieure au Programme.

L'exclusion de l'Adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucune compensation ni indemnité, de quelque nature que ce soit.

Article 8 - RESILIATION DU FAIT DE L'ADHERENT

L'Adhérent peut résilier à tout moment son adhésion au Programme. Dans ce cas, il devra notifier sa décision à INTERSPORT auprès du Service Client INTERSPORT ou de son magasin INTERSPORT participant au Programme, et apporter la preuve de son identité.

L'adhésion est réputée résiliée au jour de la confirmation par le Service Client INTERSPORT ou par le magasin participant au Programme, le n° de fidélité devenant alors invalide.

La résiliation ne donnera lieu à aucune compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 9 – CHANGEMENT DE COORDONNEES DE L'ADHERENT

Tout changement d'adresse, de nom, ou de toute indication pouvant être nécessaire dans le cadre du Programme devra être notifié dans les plus brefs délais à INTERSPORT auprès du Service Clients INTERSPORT ou de son magasin INTERSPORT participant au Programme par tous moyens. L'Adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies.

Article 10 - VALIDITE DES CLAUSES

Pour le cas où une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales serai(en)t déclarée(s) nulle(s), illégale(s) ou ne pourrai(en)t être mise(s) en œuvre, toutes les autres clauses demeureront valides et continueront de lier les Parties.

Article 11 - DROIT APPLICABLE – COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

A défaut d'accord amiable entre les Parties via l'une de ces procédures volontaires, le litige sera soumis aux tribunaux français.

Article 12 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la réglementation applicable, dont la loi n°78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée et le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016, l'Adhérent est informé que l'ensemble des informations données par lui lors de sa demande d'adhésion sont nécessaires au traitement et à la délivrance du n° de fidélité. Les informations ainsi recueillies et celles collectées ultérieurement au travers de l'utilisation du n° de fidélité feront l'objet de traitements automatisés dont INTERSPORT FRANCE, société anonyme coopérative de commerçants détaillants à capital variable dont le siège social est sis 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex est responsable de traitement.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires pour la création de votre n° de fidélité. À défaut de les renseigner, votre inscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont traitées pour les finalités et au titre des bases légales suivantes :

Finalités	Bases légales
Gestion du Programme de fidélité - Gestion des n° de fidélité, attribution d'offres promotionnelles (ciblées ou non) - Détermination du profil d'acheteur et la réalisation d'études et de statistiques sur les habitudes d'achat par INTERSPORT France seule ou en collaboration avec des partenaires tiers. Ces partenaires tiers pouvant agir en qualité de sous-traitant.	Consentement
Prospection commerciale	Consentement
Réclamations, contrôle des fraudes	Intérêt légitime
Contrôle des fraudes, respect de nos obligations légales (notamment lors de demande de l'administration fiscale).	Obligation légale ou intérêt légitime
Partenariats caritatifs	Consentement (matérialisé notamment par la réalisation du don)

INTERSPORT France peut aussi recevoir des données d'enrichissement de contact de la part de la société Stat&Géo afin de maintenir à jour les données personnelles que vous nous avez communiquées.

Pour plus de sécurité, les données personnelles renseignées pourront être pseudonymisées ou anonymisées.

Sauf obligation légale contraire justifiant une durée de conservation plus longue, vos données personnelles sont conservées tant que votre compte est actif. Votre compte est désactivé après 24 mois d'inactivité du n° de fidélité, et vos données sont anonymisées de façon irréversible.

Vos données personnelles peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne pour les finalités détaillées ci-dessus. Ces transferts font l'objet d'un encadrement juridique spécifique afin que ces données soient couvertes par un niveau de protection adéquat.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, vous pouvez également retirer ce consentement à tout moment.

Ces droits s'exercent :

- soit directement auprès d'un magasin participant au Programme: l'hôtesse ou l'hôte d'accueil pourra rectifier les informations sur simple demande de l'Adhérent pouvant justifier de son identité,
- soit directement sur l'espace fidélité sur le Site,
- soit en écrivant :
 - o Service Clients 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex ou à l'adresse service.clients@intersport.fr.
 - o INTERSPORT France – Service juridique – A l'attention du DPO - 2, rue Victor Hugo – 91164 Longjumeau Cedex ou via l'adresse mail dpo@intersport.fr

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

L'Adhérent peut retirer son consentement à tout moment et introduire une réclamation auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL). L'Adhérent a déclaré sur la demande d'adhésion, avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et y adhérer sans réserve.

INTERSPORT FRANCE• **MAGASINS DE PLAINE**

BAIE MAHAULT	PARC DACTIVITE DE JABRUN LOT N°8 97122 BAIE MAHAULT
FORT DE FRANCE	KERLYS DILLON 97600 FORT DE FRANCE
GOURBEYRE	ZONE VALKANAERS NATIONALE 1 97113 GOURBEYRE
LE LAMENTIN	PETIT MANOIR 97232 LE LAMENTIN
LE PORT	2 RUE VIRASSAMY MOUNIEN 97420 LE PORT
MAMOUDZOU MAYOTTE	25 AVENUE MARTIN LUTHER KING 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE
PAPEETE	IMMEUBLE NAUTISPORT ZI FARE UTE 98713 PAPEETE
ROBERT	GASCHETTE 97231 ROBERT
SAINT ANDRE	ZONE COMMERCIALE LA COCOTERAIE 97440 SAINT ANDRE
SAINT DENIS	8 RUE JEAN-BAPTISTE PONOMA 97490 SAINT DENIS REUNION
SAINT PAUL	ZONE SAVANNAH 16 RUE DU KOVIL 97460 SAINT PAUL
SAINT PIERRE	2 BOULEVARD BANK - 2 CHEMIN DU CHÂTEAU 97410 SAINT PIERRE
SAINTE MARIE	CENTRE COMMERCIAL DUPARC 97438 SAINTE MARIE

• **MAGASINS DE MONTAGNE**

ALPE DU GRAND SERRE	145 ALLEE DE LA BLACHE 38350 LA MORTE
AURON	PLACE CENTRALE 06660 AURON
AURON	IMMEUBLE LE MONDE DES NEIGES ROUTE DU COLLET 06660 AURON
ISOLA 2000	LE CHASTELLAR 06420 SAINT SAUVEUR SUR TINEE
ISOLA 2000 ST SAUVEUR SUR TINEE	LE PELEVOS GALERIE MARCHANDE 06420 SAINT SAUVEUR SUR TINEE
ISOLA 2000 ST SAUVEUR SUR TINEE	LA MERCIERE GALERIE MARCHANDE 06420 SAINT SAUVEUR SUR TINEE
MERIBEL	IMMEUBLE LES GLACIERS ROUTE DE LA CHAUDANNE 73550 LES ALLUES
MERIBEL-MOTTARET	LE CREUX DE L'OURS 73550 LES ALLUES
MERIBEL-MOTTARET	IMMEUBLE LE PLEIN SOLEIL ROUTE DU LAITELET 73550 LES ALLUES
MERIBEL-MOTTARET	QUARTIER DU CHATELET 73550 LES ALLUES
MODANE	48 AVENUE DE LA LIBERTE 73500 LES FOURNEAUX
MONTGENEVRE	IMMEUBLE LE TRANSALPIN 05100 MONTGENEVRE
MONTGENEVRE	RESIDENCE DU GOLF 05100 MONTGENEVRE
MONTGENEVRE	PLACE DE L'OBELISQUE 05100 MONTGENEVRE